

Tarifications des activités municipales de Choisy-le-Roi

1^{er} septembre 2026

<i>Enfance et Vie scolaire</i>	2
<i>Conservatoire et Ecole municipale de danse, de gymnastique rythmique et d'arts chorégraphiques</i>	4
<i>Jeunesse</i>	6
<i>Espace Langevin – Espace Mouloudji</i>	8
<i>Restaurant municipal</i>	10

Tarification des activités du service Enfance et Vie Scolaire

ARTICLE 1 : Fixe comme suit les tarifs de la **RESTAURATION :**

Pause méridienne - Enfants

Quotient familial	Tarifs Pause méridienne Enfant	Tarifs pause méridienne Enfant avec panier repas *
0 à 235.00	1.58 à 3.12 €	0.79 à 1.56 €
235.01 à 436.00	3.12 à 4.06 €	1.56 à 2.03 €
436.01 à 643.00	4.06 à 4.73 €	2.03 à 2.36 €
643.01 à 866.00	4.73 à 5.21 €	2.36 à 2.60 €
866.01 à 1185.00	5.21 à 5.87 €	2.60 à 2.93 €
1185.01 à 1800.00	5.87 à 6.06 €	2.93 à 3.03 €
Supérieur à 1800.01	6.06 à 6.46 €	3.03 à 3.23€
Tarif sans quotient familial	6.59 €	3.30 €
Enfants hors-commune	7.20 €	3.60 €

Enfants non-inscrits : majoration de 50 % du tarif selon quotient familial plafonné au tarif sans quotient familial.

* **Pause méridienne - Enfants avec panier repas :** 50% du tarif appliqué à la famille - ce tarif est appliqué pour les enfants sous contrôle médical (PAI) et lorsque les familles fournissent un panier-repas en cas d'interruption de service de la restauration municipale.



Repas adultes 7.14 € : pour les enseignants non subventionnés
 5.67 € : pour les enseignants subventionnés

ARTICLE 2 : Fixe comme suit les tarifs journaliers des **CENTRES DE LOISIRS :**

Quotient familial	Tarifs mercredis et vacances	Tarifs mercredis et vacances sans réservation *
0 à 235.00	4.11 à 5.34 €	6.15 à 8.01 €
235.01 à 436.00	5.34 à 6.91 €	8.01 à 10.36 €
436.01 à 643.00	6.91 à 8.53 €	10.36 à 12.80 €
643.01 à 866.00	8.53 à 10.47 €	12.80 à 15.70 €
866.01 à 1185.00	10.47 à 13.06 €	15.70 à 19.58 €
1185.01 à 1800.00	13.06 à 13.37 €	19.58 à 20.05 €
Supérieur à 1800.01	13.37 à 14.30 €	20.05 à 21.44 €
Tarif sans quotient familial	15.81 €	23.71 €
Enfants hors-commune	21.14 €	31.71 €

* **Journées accordées sans réservation (sous réserve de places disponibles) :** majoration de 50 % du tarif

ARTICLE 3 : Fixe comme suit les tarifs journaliers des **CLASSES DE DÉCOUVERTES :**

Quotient familial	tarifs/jours
0 à 235.00	5.50 à 10.84 €
235.01 à 436.00	10.84 à 17.61€
436.01 à 643.00	17.61 à 22.06 €
643.01 à 866.00	22.06 à 27.21 €
866.01 à 1185.00	27.21 à 33.63 €
1185.01 à 1800.00	33.63 à 34.75 €
Supérieur à 1800.01	34.75 à 37.17 €
Tarif sans quotient familial	38.84 €
Enfants hors-commune	49.52 €

Selon un calendrier défini, le paiement s'effectuera :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> en deux fois
↳ 50 % à l'inscription
↳ 50 % 15 jours au plus tard avant le départ | <input checked="" type="checkbox"/> ou en trois fois
↳ 30 % à l'inscription
↳ 40 % 5 semaines avant le départ
↳ 30 % au plus tard 10 jours avant le départ |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En cas de désistement

- ↳ plus d'un mois avant le départ : une somme forfaitaire de 15.00 € restera acquise à la Commune pour sa participation aux frais généraux d'organisation
 - ↳ entre 8 et 30 jours avant le départ : 50 % du séjour sera dû à la Commune
 - ↳ moins de 8 jours avant le départ ou non présentation le jour du départ : l'intégralité du séjour restera acquis à la Commune
- Seule exception sera faite et après étude du dossier pour l'hospitalisation ou maladie grave. Dans ce cas, le certificat médical devra parvenir au service enfance au plus tard le jour du départ

ARTICLE 4 : Fixe comme suit les tarifs journaliers des **CENTRES DE VACANCES :**

Quotient familial	Tarifs journaliers des centres de vacances	Tarifs journaliers des centres de vacances neige et activités spécialisées
0 à 235.00	17.09 à 17.66 €	21.90 à 24.39 €
235.01 à 436.00	17.66 à 25.33 €	24.39 à 29.56 €
436.01 à 643.00	25.33 à 32.43 €	29.56 à 36.46 €
643.01 à 866.00	32.43 à 36.25 €	36.46 à 40.74 €
866.01 à 1185.00	36.25 à 38.72 €	40.74 à 43.86 €
1185.01 à 1800.00	38.72 à 39.46 €	43.86 à 44.71 €
Supérieur à 1800.01	39.46 à 40.20 €	44.71 à 45.55 €
Tarif sans quotient familial	45.16 €	51.74 €
Enfants hors-commune	62.62 €	75.09 €

Selon un calendrier défini, le paiement s'effectuera :

- en deux fois ou en trois fois
- 50 % à l'inscription 30 % à l'inscription
- 50 % 10 jours au plus tard avant le départ 40 % 5 semaines avant le départ
- 30 % au plus tard 10 jours avant le départ

En cas de désistement

- plus d'un mois avant le départ : une somme forfaitaire de 45.00 € restera acquise à la Commune pour sa participation aux frais généraux d'organisation
 - moins d'un mois avant le départ : les acomptes (70 % du séjour) resteront acquis à la Commune
 - moins de 8 jours avant le départ ou non présentation le jour du départ : l'intégralité du séjour restera acquis à la Commune
- Seule exception sera faite et après étude du dossier pour l'hospitalisation ou maladie grave. Dans ce cas, le certificat médical devra parvenir au service enfance au plus tard le jour du départ
 - **En cas de rapatriement** pour des raisons de comportement, l'intégralité des frais ainsi occasionnés serait à la charge de la famille.

ARTICLE 5 : Fixe comme suit les tarifs mensuels des **ACCUEILS PÉRISCOLAIRES :**

Quotient familial	Forfaits mensuels	Forfaits occasionnels
0 à 235.00	17.00 à 21.22 €	6.80 à 8.49 €
235.01 à 436.00	21.22 à 27.64 €	8.49 à 11.06 €
436.01 à 643.00	27.64 à 35.21 €	11.06 à 14.08 €
643.01 à 866.00	35.21 à 44.25 €	14.08 à 17.70 €
866.01 à 1185.00	44.25 à 57.82 €	17.70 à 23.13 €
1185.01 à 1800.00	57.82 à 59.76 €	23.13 à 23.90 €
Supérieur à 1800.01	59.76 à 63.93 €	23.90 à 25.57 €
Tarif sans quotient familial.	76.13 €	30.45 €
Enfants hors-commune	94.20 €	37.68 €

En maternelle et en primaire les forfaits ne sont facturés qu'en cas de présence.

Le forfait occasionnel est facturé (40% du tarif de forfait mensuel) lorsque le nombre de présences est inférieur à 7.



ARTICLE 6 : Fixe comme suit les tarifs journaliers de **L'ÉTUDE :**

- 3.00 € par enfant et par séance, facturé à la présence effective et à terme échu.

ARTICLE 7 : Fixe comme suit le tarif en cas de **RETARD** après 18h et établit que ce tarif sera appliqué au-delà d'1/4 d'heure de retard aux activités « étude » ou « centre de loisirs » :

Quotient familial	Tarif par jour de retard
0 à 235.00	8.49 à 10.60 €
235.01 à 436.00	10.60 à 13.81 €
436.01 à 643.00	13.81 à 17.60 €
643.01 à 866.00	17.60 à 22.12 €
866.01 à 1185.00	22.12 à 28.90 €
1185.01 à 1800.00	28.90 à 29.88 €
Supérieur à 1800.01	29.88 à 31.96 €
Tarif sans quotient familial.	38.06 €
Enfants hors-commune	47.10 €

Tarification des activités du Conservatoire Et de l'Ecole Municipale de Danse, de Gymnastique Rythmique et d'Arts Chorégraphiques (EMDGRAC)

ARTICLE 8 : Approuve la **TARIFICATION FORFAITAIRE ANNUELLE DES COURS** telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

QUOTIENTS (en €)	COURS COLLECTIFS (en €)								COURS INDIVIDUELS (en €)						
	Danse				Art Dramatique/Théâtre				Formation musicale et éveil musical	Niveau 1 (30 min)	Niveau 2 (45 min)	Niveau 3 (1 heure)	COURS INDIVIDUELS 2 ^{ÈME} INSTRUMENT OU INSTRUMENT SEUL		
	Eveil Initiation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Eveil Initiation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3					Niveau 1 (30 min)	Niveau 2 (45 min)	Niveau 3 (1 heure)
0 à 235	34 à 45	42 à 49	45 à 52	46 à 55	59 à 64	67 à 74	70 à 78	91 à 98	37 à 48	69 à 84	74 à 90	78 à 103	57 à 64	60 à 69	62 à 73
de 235.01 à 436	45 à 64	49 à 92	52 à 101	55 à 106	64 à 102	74 à 117	78 à 126	98 à 147	48 à 65	84 à 166	90 à 182	103 à 197	64 à 127	69 à 138	73 à 148
de 436.01 à 643	64 à 86	92 à 134	101 à 143	106 à 155	102 à 146	117 à 161	126 à 169	147 à 188	65 à 90	166 à 250	182 à 272	197 à 296	127 à 191	138 à 205	148 à 221
de 643.01 à 866	86 à 120	134 à 175	143 à 190	155 à 208	146 à 184	161 à 212	169 à 222	188 à 228	90 à 123	250 à 335	272 à 363	296 à 387	191 à 251	205 à 272	221 à 296
de 866.01 à 1185	120 à 151	175 à 227	190 à 250	208 à 266	184 à 234	212 à 263	222 à 271	228 à 280	123 à 157	335 à 432	363 à 470	387 à 506	251 à 323	272 à 356	296 à 379
de 1185.01 à 1800	151 à 166	227 à 245	250 à 268	266 à 288	234 à 251	263 à 314	271 à 295	280 à 307	157 à 169	432 à 458	470 à 506	506 à 546	323 à 351	356 à 382	379 à 409
Supérieure à 1800.01	166 à 185	245 à 270	268 à 294	288 à 313	251 à 278	314 à 335	295 à 360	307 à 388	169 à 189	458 à 501	506 à 552	546 à 598	351 à 385	382 à 418	409 à 448
Tarifs sans quotient	236	347	395	442	355	414	436	460	236	621	688	730	482	552	621
Tarifs extérieurs	323	423	501	591	507	563	588	612	323	843	986	1124	605	717	843

Arts Plastiques (en €)			
Eveil - Initiation (1 heure)	Niveau 1 (1h30)	Niveau 2 (2h)	Niveau 3 (3h)
59 à 64	67 à 74	70 à 78	91 à 98
64 à 102	74 à 117	78 à 126	98 à 147
102 à 146	117 à 161	126 à 169	147 à 188
146 à 184	161 à 212	169 à 222	188 à 228
184 à 234	212 à 263	222 à 271	228 à 280
234 à 251	263 à 314	271 à 295	280 à 307
251 à 278	314 à 335	295 à 360	307 à 388
355	414	436	460
507	563	588	612

EMDGRAC (en €)			
Eveil Initiation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
34 à 45	42 à 49	45 à 52	46 à 55
45 à 64	49 à 92	52 à 101	55 à 106
64 à 86	92 à 134	101 à 143	106 à 155
86 à 120	134 à 175	143 à 190	155 à 208
120 à 151	175 à 227	190 à 250	208 à 266
151 à 166	227 à 245	250 à 268	266 à 288
166 à 185	245 à 270	268 à 294	288 à 313
236	347	395	442
323	423	501	591

Le montant forfaitaire annuel de la participation calculé à l'inscription sera dû dans sa totalité. Cette participation sera réglée en trois versements. En cas de démission, pour raison médicale ou déménagement uniquement, et sur présentation d'un justificatif, le montant de la participation pourra être calculé au prorata du nombre de mois de l'activité effectuée.

ARTICLE 9 : Fixe l'inscription pour l'année scolaire à :



- **74 €** pour la **PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE (orchestre, chorale)** - tarification unique pour une pratique collective instrumentale seule.
- **162 €** pour la cotisation forfaitaire pour le **PRÊT D'UN INSTRUMENT** (modalités du prêt notifiées dans le contrat)
En cas de perte, de vol, de détérioration grave due à une négligence, un mauvais emploi ou un mauvais entretien, le signataire du contrat de prêt s'engage à remplacer l'instrument sur présentation de la facture d'achat ou de réparation.

ARTICLE 10 : Fixe à **74 €**, la cotisation forfaitaire annuelle pour les ateliers proposés aux familles dans le cadre du PRE et pour les élèves en situation de handicap



ARTICLE 11 : Fixe ainsi qu'il suit les tarifs des **MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET ATELIERS ET STAGES** :



Manifestations exceptionnelles :

- **5 €** : tarif unique
- **gratuité** pour les élèves inscrits au conservatoire, aux Locomusics et aux écoles maternelles et élémentaires

Ateliers et stages (danse, gymnastique rythmique, arts chorégraphiques, chant choral) :

- **10 €** : tarif unique. Cette participation sera réglée lors de l'inscription

ARTICLE 12 :

En cas d'absence d'un enseignant durant au moins trois semaines consécutives sans possibilité de remplacement ni de report de cours, une réduction au prorata des cours non assurés sera appliquée lors de la facturation suivante voire un remboursement

Tarification des activités du service Jeunesse

ARTICLE 13 : Fixe comme suit les tarifs **DES ACTIVITÉS** du Service Jeunesse

« **LE PASS ANNUEL** » : donne accès aux activités **durant les vacances, hors vacances ainsi qu'à l'ensemble des ateliers collectifs et individuels** proposés par le Service Jeunesse.

Un tarif unique est appliqué pour bénéficiaire du « Pass annuel » correspondant à 7 fois le tarif du « Pass mensuel ».

- Pour les choisyens **88.03 €**
- Hors commune : **204.66 €**

Une réduction de 50 % sera accordée à compter de la participation d'une 2^{ème} personne de la même famille

« **LE PASS MENSUEL** » permet de bénéficier de l'ensemble des activités mises en place par le Service Jeunesse pendant les vacances scolaires.

Un tarif unique est appliqué pour bénéficiaire du forfait activités « Pass mensuel »

- Pour les choisyens **12.60 €**
- Hors commune : **29.25 €**



Une réduction de 50 % sera accordée à compter de la participation d'une 2^{ème} personne de la même famille

TARIFS À L'ACTIVITÉ

La participation des jeunes ne souscrivant ni au « Pass annuel », ni au « Pass mensuel » est possible pour des activités à l'unité (soirées, repas thématiques, sorties), les tarifs suivants seront appliqués :

Pour les choisyens :

- **3.20 €** l'unité pour les activités organisées sur les structures de la ville
- **7.30 €** l'unité pour les activités organisées en dehors de la ville

Hors commune :

- **6.47 €** l'unité pour les activités organisées sur les structures de la ville
- **16.25 €** l'unité pour les activités organisées en dehors de la ville



LA « CARTE MULTISPORTS JEUNESSE ET SPORT » pour les jeunes de 11 à 17 ans

Dans le cadre du partenariat entre le Service Jeunesse, le Service des Sports et le Service Développement Local et Citoyenneté, les jeunes ayant un « Pass annuel » ou un « Pass mensuel » pourront bénéficier gratuitement de la « carte multisports » (voir « activités du service des sports - article 10).



ARTICLE 14 : Fixe comme suit les tarifs **DES ATELIERS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS DU SERVICE JEUNESSE (si pas de Pass annuel)**

Quotient familial	Tarifs mensuels
0 à 235.00	2.22 € à 4.33 €
235.01 à 436.00	4.33 € à 6.44 €
436.01 à 643.00	6.44 € à 10.89 €
643.01 à 866.00	10.89 € à 15.08 €
866.01 à 1185.00	15.08 € à 25.53 €
1185.01 à 1800.00	25.53 € à 26.46 €
Supérieur ou égal à 1800.01	26.46 € à 28.27 €
Tarif sans quotient familial	37.91 €
Hors commune	41.20 €

- Pour une inscription à une 2^{ème} activité ou à un cours supplémentaire de perfectionnement nécessitant un accompagnement des animateurs, un demi-tarif sera appliqué.
- A compter de l'inscription d'un 2nd membre d'une même famille à une activité ou à un cours, un demi-tarif sera appliqué.
- L'inscription à un atelier musical des Locomusics donne accès au studio de répétitions sur réservation et selon les disponibilités.

ARTICLE 15 : Fixe comme suite les tarifs de **LOCATION DES STUDIOS DE RÉPÉTITION (LOCOMUSICS)**

Les tarifs des locations des studios de répétition des « Locomusics » sont modulés de façon dégressive selon la durée de la location et/ou selon qu'il s'agisse d'un groupe ou d'un musicien seul (Choisyen ou Hors Commune).

	1h	Forfait 6h	Forfait 12h	Forfait 18h
Musicien Choisyen seul	7.14 €	30.15 €	51.68 €	66.19 €
Groupe de musiciens Choisyens	11.48 €	44.16 €	81.88 €	105.44 €
Musicien Hors Commune seul	12.17 €	64.24 €	97.53 €	122.19 €
Groupe de musiciens hors commune	24.36 €	85.35 €	170.70€	207.29 €

- Une réduction de 50 % est accordée pour les mineurs Choisyens inscrits aux cours collectifs et/ou individuels.
- Les studios des « Locomusics » peuvent faire l'objet d'une mise à disposition gratuite pour les groupes adultes (+ de 25 ans), qui signent une convention avec la ville, en échange d'un temps de transmission de savoirs dispensés par les membres de ces groupes aux jeunes inscrits au SMJ.

ARTICLE 16 : Fixe comme suite les tarifs journaliers des **SÉJOURS ET MINI-SÉJOURS**

Quotient familial	Tarifs journaliers des séjours et mini séjours	Tarifs journaliers des séjours neige, activités spécialisées et étrangers
0 à 235.00	5.59 € à 12.60 €	20.72 € à 25.23 €
235.01 à 436.00	12.60 € à 21.81 €	25.23 € à 29.70 €
436.01 à 643.00	21.81 € à 30.08 €	29.70 € à 36.47 €
643.01 à 866.00	20.08 € à 36.03 €	36.47 € à 40.69 €
866.01 à 1185.00	36.03 € à 45.91 €	4.69 € à 47.55 €
1185.01 à 1800.00	45.91 € à 47.41 €	47.55 € à 48.20 €
Supérieur ou égal à 1800.01	47.41 € à 450.72 €	48.20 € à 50.43 €
Tarif sans quotient familial	57.94 €	64.42 €
Hors commune	80.98 €	99.95 €

Le règlement des séjours est réalisé soit en un seul paiement, soit de manière fractionnée en trois fois au maximum. En cas de paiement fractionné, le dernier paiement devra être acquitté au plus tard un mois après le séjour.

Dans le cas où un séjour s'inscrit dans le cadre d'un projet à caractère solidaire ou citoyen, un abattement de 30 % sur le tarif sera appliqué.

En cas de désistement, un justificatif officiel et une demande écrite seront exigés pour tout remboursement.

Tarification des activités des centres sociaux Espace Langevin – Espace Mouloudji

ARTICLE 17 – Fixe comme suit les tarifs des **Activités du Pôle Socio-Éducatif**

TARIFICATION APPLICABLE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET STAGES D'INFORMATIQUE

Quotient familial	Tarif mensuel
0 à 235.00	2.18 € à 4.18 €
235.01 à 436.00	4.18 € à 6.09 €
436.01 à 643.00	6.09 € à 10.13 €
643.01 à 866.00	10.13 € à 16.60 €
866.01 à 1185.00	16.60 € à 20.90 €
1185.01 à 1800.00	20.90 € à 21.61 €
Supérieur ou égal à 1800.01	21.61 € à 23.17 €
Tarif sans quotient familial	24.75 €
Hors commune	41.29 €

Une diminution de 50 % sera accordée pour le tarif de la deuxième activité ainsi que pour la participation d'une 2^{ème} personne de la même famille. Les avantages sont cumulables.

Le paiement peut être fait au trimestre (3 fois le tarif mensuel) ou pour l'ensemble de l'année scolaire (7 fois le tarif mensuel si paiement avant janvier).

TARIFICATION APPLICABLE AUX SORTIES⁽¹⁾

Les sorties avec transport collectif privé ou public avec ou sans droit d'entrée (visite guidée, bateau mouche, parc d'attraction, etc...) et les animations spécifiques (soirée à thème avec repas...)

Participation pour les Choisyens

- **7.24** euros pour les sorties avec transport collectif privé et sans droit entrée supplémentaire
- **3.62** euros pour les sorties avec transport collectif (RATP) et sans droit entrée supplémentaire
- **11.55** euros pour les sorties avec transport collectif privé + droit d'entrée supplémentaire
- **4.48** euros pour les sorties avec transports collectif (RATP) + droit d'entrée supplémentaire
- **3.50** euros pour les sorties avec droit d'entrée et sans transport

Participation pour les hors communes

- **14.37** euros pour les sorties avec transport collectif privé et sans droit entrée supplémentaire
- **7.24** euros pour les sorties avec transport collectif (RATP) et sans droit entrée supplémentaire
- **23.21** euros pour les sorties avec transport collectif privé + droit d'entrée supplémentaire
- **10.11** euros pour les sorties avec transports collectif (RATP) + droit d'entré supplémentaire
- **7.00** euros pour les sorties avec droit d'entrée et sans transport

MULTI STAGES VACANCES⁽¹⁾

- **7.00** euros par stage pour les choisyens
- **14.14** euros par stage pour les non choisyens

ATELIERS CUISINE⁽¹⁾

- **2.75** euros par personne pour les choisyens
- **5.40** euros par personne pour les non choisyens

⁽¹⁾ *un demi-tarif est appliqué pour les enfants de moins de 10 ans et gratuité aux enfants de moins de 3 ans.*

ATELIERS CRÉATIFS

- **2.53** euros par famille



Tarif
fixe



Tarif
fixe



Tarif
fixe



Tarif
fixe



Tarif
fixe

LUOTHÈQUE

INSCRIPTION : gratuite



PRÊT DE JEUX DE SOCIÉTÉ

- **10 euros** pour l'année scolaire (de septembre à fin juin), sans demande de caution, pour les Choisyens (justificatif de domicile demandé) et le personnel municipal.

En contrepartie de cette participation, une carte est remise à l'utilisateur pour effectuer l'emprunt et le retour des jeux durant l'année scolaire.

En cas de perte ou de détérioration de la carte, le remplacement s'élève à 1.50 €. En cas de vol de la carte, le remplacement sera gratuit sur présentation du procès-verbal de déclaration de vol établi au commissariat de police.

- A titre gratuit pour les institutions, organismes spécialisés, associations, crèches, Ram, etc..., exerçant leur activité sur le territoire de la commune après signature de la convention fixant les modalités d'accueil et d'utilisation de la Ludothèque.

DETERIORATION – NON RESTITUTION

En cas de jeux rendus détériorés (cassé(s), pièce(s) perdue(s), etc.) ou non restitués, il sera demandé de les remplacer ou de les rembourser, sur établissement d'un constat par la Ludothèque signé par l'utilisateur.

Ce remboursement est forfaitaire :

- jeu coûtant entre 5 et 20 € : 10 €
- jeu coûtant entre 21 et 40 € : 20 €
- jeu coûtant plus de 40 € : 40 €
- jeu en bois : 75 % de sa valeur

Les modalités de remboursement forfaitaire s'appliquent dans les mêmes termes aux institutions, organismes spécialisés, associations, etc...

ARTICLE 18 : Fixe comme suit les tarifs du **pôle des musiques actuelles**

RÉPÉTITION ET STUDIO D'ENREGISTREMENT



	Forfait - 1 h	Forfait - 6 h	Forfait - 12 h	Forfait - 18h
Individuel choisyen	7,21 €	30.11 €	51.66 €	64.68 €
Groupe choisyen	11,49 €	42.99 €	81.66 €	103.40 €
Individuel non choisyen	10,71 €	39.48 €	75.44€	99.90 €
Groupe non choisyen	21.15 €	67.77 €	132.68 €	240.27 €

Une réduction de 50 % est accordée pour les jeunes de moins de dix-huit ans.

SALLE DE SPECTACLE

- Concerts professionnels Tarif A.....**5.96 €**
- Concert découverte, cabaret du monde, jeunes talents, Passeport jeunesse, et après-midi jeune public Tarif B.....**3.32 €**
- Soirées avec repas partagé Gratuité

Une gratuité est accordée pour :

- les enfants de moins de 3 ans,
- Les enfants de moins de 10 ans pour les cabarets du monde uniquement,
- les bénéficiaires de l'association cultures du cœur,
- les accueils des services municipaux.

De plus, l'Espace Langevin peut être amené à proposer des manifestations gratuites qui seront indiquées dans sa programmation.

ARTICLE 19 : Fixe comme suit les critères de remboursement de la participation aux activités organisées par l'Espace Langevin :

- Pour raisons de santé, fournir un certificat médical.
- Pour déménagement, fournir un justificatif.

Le montant du remboursement sera calculé au prorata du nombre de mois de l'activité non effectué.

Le remboursement interviendra uniquement pour une somme supérieure à 5 €.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en raison de l'évolution des ressources de la famille au cours de l'année.

Tarification pour le RESTAURANT MUNICIPAL

ARTICLE 20 : Fixe comme suit le tarif applicable au restaurant municipal, rue Robert Péary :



- Repas pour le personnel communal, paramunicipal et Territoire 124.10 €
- Repas pour les visiteurs, salariés des administrations, entreprises choisyennes.....7.96 €
- Café0.50 €